



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 avril 2022

N° : 2022-41
OBJET : Participation d'investissement exceptionnelle – Réhabilitation des toitures du centre équestre n°3

Date de la convocation : **Mardi 05 avril 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 18	en droits de vote : 59,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote : 16,5
	Votant-e-s : 23	en droits de vote : 76

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5 + 3
	M. BENZEGHIBA	5
	Mme Creuze	5
	Mme Dehan	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 2
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Fischer à M. Athanaze
M. Chapuis à M.Vieira
M.Benzeghiba à Mme. Reveyrand
Mme Pommaz à M.Gaitet
M.Barge à M.Quiniou

Madame la Présidente expose,

Les toitures du Centre équestre n°3 ont été fortement endommagées à la suite des épisodes météorologiques de juillet 2021.

En tant que propriétaire, le Symalim se voit dans l'obligation de réhabiliter l'ensemble des toitures amiantées du centre équestre afin de garantir un bâtiment hors d'eau hors d'air. Sans intervention, l'exploitation du site et l'accueil de public pourraient être arrêtés.

Les bâtiments concernés sont :

- Le manège pour 1 650 m² de toiture et 200 m² de bardage
- Les écuries principales pour 1 240 m² de toiture
- L'écurie poneys pour 240 m² de toiture et 120 m² de bardage

Face à l'urgence, le Conseil syndical a délibéré une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Segapal en septembre 2021 pour réhabiliter les toitures du centre équestre pour un montant global de 1 400 000 euros TTC.

Au regard de ses capacités d'investissements très limitées, le Symalim a, comme énoncé dans la délibération mettant en œuvre la convention de mandat correspondante, pris attache auprès du Département de l'Ain et de la Métropole de Lyon afin d'obtenir un cofinancement exceptionnel.

Conscientes du contexte financier restreint, les deux collectivités ont accepté de verser une participation exceptionnelle à proportion prévue dans les statuts.

A savoir, une participation à hauteur de 90,77% pour la Métropole de Lyon soit 1 270 780 € et une participation à hauteur de 9,23 % pour le Département de l'Ain soit 129 220 €.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** le versement d'une participation exceptionnelle d'investissement d'un montant total de 1 400 000 euros répartie entre la Métropole de Lyon (1 270 780 €) et le Département de l'Ain (129 220€).

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous documents afférents à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes ;
- **DIT** que cette recette est inscrite au Budget prévisionnel– exercice 2022 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

